

Affiché le 20/07/2017

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

Délibération 2017 - 072 du 27 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi 27 juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 19 juin 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes P TARD – J LECERF -D. LEVESQUE – V. HERMANT – G. WATSON – N. GOUBET – D. TABARY – M. GORGUET – N. CARON – F DEHON.

MM. B. DE REU – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – J. MAURER – R LELEU -P. GORGUET – B. BRONNIART – J C CODEVELLE - J WEEXSTEEN - C. TABARY – J.N. MENAGE – F SELLIER - H COPIN – B DUVERGE – M FLAHAUT – L ANTINORI – J L TABARY – J CAPELLE - D BASSEUX – B HIEZ - G. TRANNIN – D. DELEPLACE – M LALISSE.- - J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J P BOUSSEMARD – J. DESCAMPS – C. DAMBRINE – J L CANDAT – L GUISE.

Mme G WATSON, absente et excusée a été suppléée par M M CANNONNE

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à B. SEGERS

M. J WEEXSTEEN, absent et excusé, a été suppléé par à Mme I DEMAY

M. H COPIN, absent et excusé, a été suppléé par à M. J. LOCQUET

M J L TABARY, absent et excusé a été suppléé par M F DERUE

M B HIEZ, absent et excusé a été suppléé par M Ch DESCAMPS

M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par à M. D. PORET

M. M LALISSE, absent et excusé a été suppléé par Mme Ch LECTEZ

M. J VASSEUR, absent et excusé a été suppléé par Mr J Y HARMEGNIES

M. J P BOUSSEMARD, absent et excusé a été suppléé par Mr E DUFLOS

Mme. P TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme A M BARBIER

M. R LELEU, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Ph LEFORT

M.F SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à M. G DUE.

Objet : Participation BGE- Exercice 2017.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté l'adhésion de l'Intercommunalité au dispositif d'animation du territoire développé par la Boutique de Gestion Espace en appui aux créateurs et repreneurs d'entreprises.

Monsieur le Président rappelle que cette structure associative tient plusieurs permanences hebdomadaires sur le territoire de l'Intercommunalité notamment dans les locaux de la Maison de l'Emploi et de la Formation de Bapaume depuis de nombreuses années.

Monsieur le Président précise ensuite qu'une participation financière est octroyée annuellement à l'association en échange du travail d'appui et d'accompagnement des porteurs de projets du territoire. Au titre de l'exercice 2016, l'appel de fonds s'élève à la somme de 6 200,00 € (six mille deux cents Euros).

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents:

- d'approuver l'appel de fonds versé à la Boutique de Gestion Espace Hauts de France pour un montant de 6 200,00 € au titre de la participation financière 2016 ;

- de prévoir les crédits nécessaires au versement de cette participation dans le cadre du Budget Général (Art 6574 – fonction 90).

Ainsi fait, délibéré, certifié, publié, affiché et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

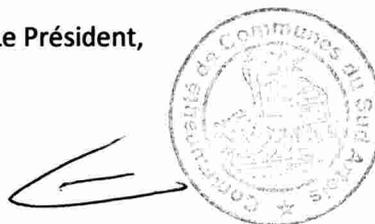
Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 27 juin 2017 et transmission
en Préfecture le 27 juin 2017.

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL.

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL.

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction des Collectivités Locales

18 JUIL. 2017

ARRIVÉE